



LA LETTRE AUX LOCATAIRES

opac
savoye

Acteur de l'habitat
100 % savoyard

N° 151 - MARS 2020

LES ASCENSEURS, OBJETS DE TOUTES LES ATTENTIONS

Équipements indispensables pour la mobilité et le confort des résidents, les ascenseurs des bâtiments de l'OPAC DE LA SAVOIE sont très régulièrement contrôlés et entretenus.

LES CHIFFRES CLÉS

- ✓ **415 ascenseurs en service** dans les immeubles de l'OPAC DE LA SAVOIE.
- ✓ **1,2 million d'euros** consacrés à la maintenance, aux travaux de modernisation, à la rénovation et au remplacement des pièces sur le dernier exercice.

UN CONTRAT COMPLET DE MAINTENANCE SOUSCRIT PAR L'OPAC DE LA SAVOIE

La prestation assurée par les entreprises spécialisées prévoit :

- ✓ L'entretien et le maintien en bon état de fonctionnement de tous les ascenseurs de l'OPAC DE LA SAVOIE.
- ✓ Le maintien des conditions de sécurité imposées par les différentes réglementations.
- ✓ Le respect des délais de dépannage ainsi que la transparence des prestations, des bilans, des pannes et des réparations imprévues.

DÉLAIS D'INTERVENTION MOYENS

- En cas d'usagers bloqués à l'intérieur : **60 minutes** pour intervenir et sortir les personnes bloquées.
- En cas de non fonctionnement d'un appareil ou de mauvais fonctionnement mettant en jeu la sécurité : **2 heures** après réception de l'appel.
- En cas de mauvais fonctionnement de l'appareil n'affectant pas la sécurité : **4 heures** après réception de l'appel (heures ouvrées).

DÉLAIS DE REMISE EN SERVICE

Les délais sont contractuels et varient entre **6 heures et 120 heures** (5 jours) en fonction de la nature de l'intervention et des pièces à réparer ou à remplacer : éléments de la cabine (boutons, cellule photoélectrique, ...), machinerie, tableaux de branchements, limiteur de vitesse, ...



LE DÉPANNAGE

Permanence téléphonique **24h/24 - 7j/7**
en appelant le numéro de téléphone apposé dans
la cabine d'ascenseur.

Ou le n° d'urgence : **0811 250 003**



PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES : UNE VIGILANCE TOUJOURS ACCRUE



Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), l'OPAC DE LA SAVOIE a défini une politique de protection des données à caractère personnel. Cette politique comprend notamment les engagements de l'OPAC DE LA SAVOIE, les droits des clients et les missions du Délégué à la Protection des Données (DPO).

LES POINTS CLÉS

Les données à caractère personnel sont indispensables afin que l'OPAC DE LA SAVOIE puisse gérer efficacement votre dossier locataire et effectuer un suivi le plus fiable possible de vos différentes démarches. Ces données sont traitées de façon confidentielle et sécurisée que ce soit par des collaborateurs de l'OPAC DE LA SAVOIE ou par des partenaires externes.

Elles sont conservées le temps nécessaire à la gestion de la demande et peuvent faire l'objet d'un archivage pour répondre à une obligation légale ou réglementaire.

Depuis l'entrée en vigueur du RGPD un Délégué à la Protection des Données (dpo@opac73.fr) a été désigné et a pour principales missions de :

- ✓ Sensibiliser et responsabiliser les collaborateurs de l'entreprise à la réglementation et à la vigilance requise en matière de gestion des données personnelles.
- ✓ Vérifier que l'ensemble des partenaires externes exerce la même vigilance sur le sujet et applique les mêmes règles.
- ✓ Collaborer avec l'autorité de contrôle (CNIL).

UN NOUVEAU PRESTATAIRE POUR L'ENTRETIEN ET LE DÉPANNAGE DE VOTRE ROBINETTERIE



Depuis le 1^{er} février 2020, l'entreprise ISERBA assure l'entretien et le dépannage de la robinetterie, du chauffe-eau, de la distribution gaz et du Détecteur

Autonome Avertisseur de Fumée (DAAF). Choisi pour une durée de 5 ans, ce prestataire réalisera les prochaines visites annuelles destinées à vérifier que les installations de l'ensemble des logements sont en parfait état de fonctionnement.

En cas de panne, le numéro à composer est inchangé : **0456 420 416**.

Ce service est accessible **du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 17h**.



90%
des locataires
satisfaits